

# Actualités

## PRIX CQP BIEN VU 2 ÉTUDIANTS DU GRETA GEPS PARIS RÉCOMPENSÉS

Comme tous les ans, votre magazine Bien Vu a réuni un jury de professionnels pour récompenser deux dossiers de CQP parmi ceux sélectionnés par les établissements. Cette année, Guillaume Ribeau (CQP Commerce), qui a orienté son mémoire sur « L'impact d'Internet en optique », et Fabien

Percy (CQP Technique), dont le travail portait sur l'influence d'un sport d'endurance sur le système oculomoteur, remportent le prix Bien Vu. Les deux étudiants du Greta Geps Paris profiteront d'un week-end pour deux personnes au Club Med d'Opio (Alpes-Maritimes).



### Le jury du prix CQP Commerce :

**Jérôme Coquerel**, fondateur d'Entrevue, **Joël Pally**, fondateur d'Immoptic, **Patrick Janas**, directeur de la publication de Bien Vu, **Bruno Noiret**, attaché à la direction de Rev et **Frédéric Lafite**, directeur du réseau Les Opticiens Mutualistes

### Le jury du prix CQP Technique :

**Jean-Paul Roosen**, directeur de l'ICO, **Valérie Schmidt**, responsable trade marketing de BBGR, **Michel Alexandre**, consultant pour Varilux University et fondateur de Formoptic, **Delphine Ansquer**, directrice marketing verre de Rodenstock et **Patrick Janas**, directeur de la publication de Bien Vu



## SOLAIRES : JUSQU'À 1 500 € D'AMENDE EN CAS D'ABSENCE DE NOTICE

C'est inesthétique mais c'est obligatoire. Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet dernier, la nouvelle législation sur la vente des solaires et des masques de ski, en tant qu'EPI (Equipements de protection individuelle), vous oblige à les mettre sur le marché accompagnés d'une notice d'information délivrée par le fabricant.

Cette notice doit comporter :

- le nom et l'adresse du fabricant (ou de son mandataire dans la CEE)
  - les instructions d'entretien
  - la catégorie de protection
  - le tout dans un français lisible, de manière précise et compréhensible.
- Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre 1 500 €.

### Des soldes d'été moyens

Entre +2 et +7%. C'est la hausse des ventes constatée par la moitié des commerçants de la Fédération du commerce associé lors des derniers soldes d'été. Près de 40% enregistrent une baisse, en moyenne de 5%, qu'ils attribuent à la mise en place des soldes flottants et à la concurrence d'Internet. Au final, près des deux tiers des commerçants interrogés se déclarent « moyennement satisfaits » par le cru 2010.

### L'Asnav milite au Mondial de l'Auto

A l'occasion du Mondial de l'Automobile, l'association nationale pour l'amélioration de la vue se mobilise. Du 2 au 17 octobre, elle évaluera les capacités visuelles des



visiteurs et leur proposera de tester leurs réflexes sur des simulateurs de conduite. Une expérience inédite y sera menée : à coups de klaxon, ils devront réagir à tous les signaux lumineux

disposés sur un parcours de 5 km. Les résultats seront rapprochés des tests de vue afin de déterminer une éventuelle corrélation entre les capacités visuelles et le temps de réponse. L'opération devrait promouvoir auprès des pouvoirs publics l'instauration de contrôles réguliers de la vue des conducteurs.

### Le Dossier médical personnalisé généralisé à partir de décembre

Créé à la demande des patients par les professionnels de santé, le Dossier médical personnalisé (DMP) concentrera électroniquement toutes les données médicales relatives à un patient. L'assuré pourra le consulter sur Internet et restreindre les droits d'accès en fonction des professionnels médicaux ou leur demander de le faire. Seuls les détenteurs d'une Carte professionnelle de santé (CPS) pourront consulter tout ou partie du dossier, y compris les opticiens qui pourront notamment, via leur logiciel magasin, modifier les corrections inscrites ou être tenus informés d'une nouvelle prescription d'un ophtalmologiste. Déjà testé avec succès auprès d'un million de Français, le DMP sera généralisé à partir de décembre.